Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 007-240700864-20260129-2026_001-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Délibérations du conseil communautaire
Du 29 janvier 2026

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 25 - votants : 32 Daniel ARCHAMBAULT Est élu(e) secrétaire de séance	L'an deux mille vingt six, le quatre décembre à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt sept novembre s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Président ***Titulaires présents :*** **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CHABANIS Alexandre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, STACCIOLI Gino** **Absents excusés ayant donné procuration : CHAIX Marie-Pierre (procuration à MATTEI Martine), LEBRETON Frédéric (procuration à RIFFARD VOILQUE Martine), SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à GONNET TABARDEL Françoise), TRIOMPHE Sylvain (procuration à SALVI Corinne), BERRAUD Yves (procuration à ARCHAMBAULT Daniel), BOF Monique (procuration à ADRAGNA Patrick), GUINAULT Thérèse (procuration à MARCE Emilie)** **Absents non excusés : PELOZUELO Christiane, ROSSI Angélique, LANDRAUD Maryline.**
Délibération N° 2026-001	***Votes*** : - Pour :32 - Contre :0 - Abstentions :0

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire – séance du 4 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20260129-2026_001-DE

Vu

- Le Procès-Verbal du conseil communautaire du 4 décembre 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

➢ **Approuve** le Procès-Verbal du conseil communautaire du 4 décembre 2025

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes RHÔNE aux GORGES de L'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes RHÔNE aux GORGES de L'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700